



Perspectives salariales

Compte-rendu de la conférence du 27 octobre 2021

A la suite de la déclaration de **FO Fonction Publique** (voir ci-après), les deux animateurs de la conférence (Paul Peny et Jean Christophe Simonpoli) se sont présentés comme les garants d'une discussion basée sur leur neutralité ont répondu : *ni négociation, ni concertation ... mais simplement une consultation dont l'objet est de poser des jalons, d'éclairer les exercices à venir, d'essayer de poser un diagnostic et peut-être porter des préconisations.*

Concernant notre revendication sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et la refonte de la grille, ce n'est clairement pas de leurs compétences ni de celle de la conférence salariale. Paul Peny se veut rassurant quand il indique que les composantes de la rémunération feront partie des discussions mais, évidemment, rien de prévu pour le projet de loi de finances 2022.

La directrice générale de l'administration et de la fonction publique a annoncé ne pas connaître le point d'aboutissement des travaux, ni s'ils aboutiront à une synthèse....

Les rapporteurs du rapport concernant l'attractivité pour la fonction publique de l'Etat ont présenté leurs conclusions.

FO Fonction Publique, en réaction, a de nouveau évoqué le statut ambigu de cette conférence où sont présentées des préconisations qui n'engagent que les rapporteurs, et sur lesquelles le gouvernement n'a pas pris position. **FO** a indiqué que ce rapport ne concernait que l'Etat alors qu'un autre spécifique était en cours pour la territoriale et, en revanche, rien n'était prévu pour l'hospitalière alors même qu'Olivier Véran constatait les difficultés à y recruter des personnels.

FO a que ce rapport évacuait volontairement les salaires pour se concentrer sur le paquet salarial (prime de fidélisation, indemnité mobilité, aide à la 1ère installation, etc.) (...°.

Pour **FO Fonction Publique**, ce rapport inscrit en ouverture de la conférence illustre bien ce que sera la conférence : des rapports, des bilans, des comparaisons qui vont nous occuper jusqu'aux élections présidentielles...pour RIEN.

Pour **FO Fonction Publique**, la ministre doit se saisir en urgence du dossier des traitements et salaires. Elle doit rouvrir une

négociation comme cela avait été évoqué au RDV salarial du 6 juillet. Sinon, le 1^{er} janvier 2022 avec une nouvelle hausse de l'inflation, ce sont à la fois les agents de catégorie C et de catégorie B qui verront leurs premiers échelons passés sous le smic.

Pour **FO Fonction Publique**, l'urgence absolue c'est la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice. **FO** ne lâchera rien sur cette revendication.

Déclaration FO

*Pour faire suite à la présentation des 2 personnalités choisies par la ministre pour animer les GT de la conférence perspectives salariales que vous venez d'effectuer, **FO Fonction Publique** tient à exprimer sa position tant sur la forme que sur le fond et, bien entendu ses revendications.*

*Cette conférence ne peut se dissocier du contexte social et économique actuel et réfléchir en étant « hors sol ». Sur le plan politique, à quelques mois des élections présidentielles et législatives, **FO** tient à rappeler sa totale indépendance et n'appellera pas à voter pour un candidat ou un parti quel qu'il soit. De même, des précisions devront être apportées sur l'objectif de ces réunions car, pour **FO**, elles ne peuvent en aucun cas être le lieu où se coconstruirait une démarche programmatique sur la politique salariale des fonctionnaires et agents publics, en faveur de la majorité en place. De plus, **FO** rappelle sa totale opposition à une réflexion sur une nouvelle politique salariale qui consacrerait, comme l'a dit la ministre, « une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice ». Sur le plan social, cette conférence ne peut se résumer à une réflexion pour l'avenir et exclure toutes améliorations du pouvoir d'achat pour tous les agents dès 2022. Pour **FO**, il y a urgence à revaloriser la valeur du point d'indice et à augmenter les traitements et salaires par une refonte de la grille. Rappelons que **FO** ne confond pas revalorisation et augmentation.*

*Revaloriser la valeur du point d'indice, c'est compenser a minima l'inflation et ce, pour tous les agents, tout en donnant de la valeur à la grille. Augmenter les traitements et salaires, c'est la grille indiciaire avec le principe du déroulement de carrière et les avancements d'échelon, de grade, etc. Enfin, **FO** affirme que ne pas valoriser les corps et cadres d'emploi concourt à dévaloriser l'emploi public, donc à déclasser ceux qui ont choisi d'œuvrer pour le service public, et également participe à la perte d'attractivité de la Fonction Publique.*



Nos coordonnées

Coordinateur DISI Centre-Ouest : Patrice COGNEE - ESI Nantes (02 40 18 46 30)

patrice.cognee@dgfip.finances.gouv.fr

Notre site : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/D44/>

Vous pouvez également joindre Chrystelle TONNELIER au 02 51 12 87 07